



ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du conseil municipal du 21 février 2022 qui se tiendra à huis clos par voie de vidéoconférence via « Teams »

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022
4. Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2022-2023-2024
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée